

Renvoi au comité des secours de l'adresse de la société populaire d'Arles qui demande des secours en faveur des marins qui ont fui de Toulon, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des secours de l'adresse de la société populaire d'Arles qui demande des secours en faveur des marins qui ont fui de Toulon, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 2;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31665_t1_0002_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

c

[Conques, s.d.] (1)

« Représentants,

La voix du peuple vous appela pour sauver la Patrie agitée par un tourbillon de malveillants et de traîtres secondés par les oppresseurs du genre humain, un nuage de ténèbres la couvrait et à l'ombre de cette obscurité, elle allait retomber dans le gouffre affreux de la tyrannie : l'homme empoisonné par des vapeurs fétides, surpris, délirant, perdait ses droits et reprenait les chaînes, tel était l'état de la France lorsque vous en prîtes le gouvernail. Comme le sage Solon, vous avez sondé nos périls, vous en avez calculé la grandeur, vous avez remédié à nos maux, la montagne des vertus s'est élevée; second Sinai, un feu pur, l'amour de la Patrie a brillé sur son sommet, le génie de la France y a parlé, il a dicté ses ordonnances : les Droits de l'homme. Les vrais patriotes ont entendu sa voix; ils se sont ralliés autour d'elle, ils en ont juré l'observance. Législateurs, qui formez cette Montagne, vous êtes les ministres de l'oracle qui y a parlé; il est le protecteur de la République, vous exécutez chaque jour ses commandements. Vous donnez à un peuple, qui veut la liberté et l'égalité, des lois qui lui garantissent ses droits sacrés et inaliénables; elles sont terribles pour les mauvais citoyens; elles sont justes, elles protègent le retour de ceux qui ont été subitement égarés. Elles sont humaines, elles font le bonheur du peuple, elles assurent la prospérité et la splendeur de la République française. Elles sont sublimes. Leur sagesse fait frémir et trembler les tyrans, leurs trônes et leurs esclaves. Ils réunissent leurs forces pour arrêter l'ouvrage de notre régénération, mais en vain, ils nous assaillent de toutes parts, ils seront vaincus, terrassés et ce moment n'est pas loin. Législateurs restez à votre poste jusqu'à ce que les sept têtes de l'hydre soient tombées, le peuple français vous en conjure. Vous avez planté l'arbre de la Liberté. Il faut qu'il pousse des branches avant de l'abandonner, et que le char de triomphe qui vous est destiné, parcoure majestueusement toute la République sous son ombre. Continuez à déployer toute la grandeur et la fermeté de votre âme. L'univers entier qui a les yeux fixés sur vous y admirera les vertus sublimes qui caractérisèrent jadis le Sénat romain. Vengez la République des outrages que lui fait depuis tant de siècles l'insolente et féroce Albion. Envoyez un autre Scipion abattre Londres cette Carthage moderne, qu'il y passe la charrette pour la punir de ses forfaits. Vengez la mort de nos représentants immolés dans la ville infâme à l'ambition de cette rivale, vengez la mort de 300 citoyens français assassinés par ses satellites dans le port de Gênes. C'est aux héros (sic) français qu'il est réservé de tuer cette Caribde, et de faire chanter à tous les peuples libres *delenda est Carthago*. Ce sont les vœux que vous adresse la Société populaire de Conques. »

CARLEVER (*présid.*), LAFFON (*secrét.*).

(1) C 292, pl. 942, p. 2. Mention dans B^m, 26 pluv. (1^{er} suppl^t).

d

Les membres de la société populaire et républicaine de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, félicitent la Convention sur ses travaux, et observent que le rapport du comité de salut public sur l'évacuation du fort Vauban, où il est proposé de continuer la guerre, a produit de sublimes transports. Un cri général s'est fait entendre : Point de quartier aux despotes, point de trêve : ne souffrez pas, disent-ils, que le gouvernement se ralentisse par des traités honteux; décrétez que la nation française est prête à reconnoître pour ses frères tous les peuples, après qu'ils auront brisé le joug de leurs gouvernements parricides, et livré au glaive de la justice et des lois les tyrans qui enchaînent la liberté et conspirent contre la République française.

Renvoyé au comité de salut public (1).

e

La société populaire de Montagu, département de Lot-et-Garonne, écrit que les citoyens de cette commune ont donné pour les défenseurs de la patrie 79 chemises, 6 mouchoirs, 13 paires de bas, et 24 liv. de cuivre, et qu'elle a entre ses mains, pour offrir en don patriotique, 968 liv. 9 s. en numéraire, et 12 onces 7/8^e d'argent de bille (2).

f

La société populaire de Saint-Jean-en-Royans, district de Valence, félicite la Convention nationale sur ses travaux et l'invite à rester à son poste. Elle annonce qu'elle a renvoyée au district 68 chemises, 50 paires de guêtres et autres effets pour les défenseurs de la patrie (3).

g

La société populaire d'Arles sollicite des secours en faveur des marins qui ont fui de Toulon au moment de sa trahison et qui ont été obligés d'abandonner leurs effets pour échapper aux recherches des traîtres.

Renvoyé au comité des secours (4).

h

La société populaire de Seignelay, district d'Auxerre, annonce que la reprise de Toulon a été célébrée, dans cette commune, au milieu de l'allégresse et des cris de *Vive la République ! Vive la Montagne !* Elle applaudit au gouvernement révolutionnaire, et demande que le bétail soit compris dans la loi du maximum.

Renvoyé au comité d'agriculture (5).

i

La société populaire et le conseil général de la commune de Vailly, district de Soissons, invitent la Convention à rester à son poste, et demandent que l'instruction publique soit promptement organisée, pour ne pas laisser davantage

(1) B^m, 26 pluv. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXVI, 462.

(2) B^m, 26 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) B^m, 26 pluv. (1^{er} suppl^t).

(4) B^m, 26 pluv. (1^{er} suppl^t). Mention dans J. Fr., n° 509; J. Sablier, n° 1141; M.U., XXXVI, 441.

(5) B^m, 26 pluv. (1^{er} suppl^t). Mention dans J. Fr., n° 509.